



043-214300329-20250915-2025_079-DE
 Reçu le 17/09/2025
 Publié le 17/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
 Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
 HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
 Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
 ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET : Demande de subvention pour le projet de géothermie sur le site du centre socio-culturel

Vu le Code de l'environnement, Article L. 100-1 : « La politique nationale de l'énergie doit garantir l'accès de tous à une énergie sûre, fiable, propre et à un coût abordable. »,

Vu le Code de l'énergie, Article L. 311-1 : « L'État encourage le développement de l'énergie renouvelable, notamment par le biais des aides financières aux collectivités locales. »

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux de géothermie sur le site du centre socio-culture à la suite du rapport d'étude de faisabilité déposée par AVP INGENIERIE.

La mise en place de la géothermie permettrait à la commune de réaliser des gains financiers en énergie.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
 432 320 € H.T.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant si obtention de la subvention :

- **Montant total des travaux** : 432 320 euros HT
- **Demande de subvention à ADEME** : 156 187 euros HT (soit 36,13 % du projet)
- **Apport de la commune** : 276 133 euros (soit 63,87 % du projet)

Le coût de fonctionnement Global annuel évalué par AVP INGENIERIE est de 56 503 € TTC/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération, et de le transmettre aux financeurs publics identifiés,

Donne mandat à M. le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

043-214300339-20250915-2025_079-DE
Reçu le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
Le Maire
Frank PAILLON



Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Roland SEUX

